

DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe.

Absents excusés : Mr ROBIN Jean-Luc (pouvoir à Mme ROUGET), Mme BLASZCZYK Josiane (pouvoir à Mme PICARD), Mr MARION Michel (pouvoir à Mr BOURIQUET) et Mr MILLEROT Emmanuel (pouvoir à Mr HEUDIER)

Assistait également à cette séance, Mlle CHEMINEAU Christelle, Adjoint Administratif (délibérations n° 2016 / 0022 à 2016/0033).

Secrétaire de séance : Mme CARN Florence

La séance a été publique.

* * * * *

Le compte rendu de la dernière séance ne soulève aucune remarque.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CARN Florence se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : « vote de la prime IAT 2016 » : accord unanime des membres du Conseil.

2016 / 0022 PRIME IAT 2016

Le Maire propose, comme chaque année, de prévoir au budget 2016 une charge correspondant à un treizième mois de salaire pour l'ensemble du personnel, soit 8 212,39 € (calculée sur la base d'un plein temps pour P. Rachel).

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime à cette enveloppe, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget.

2016 / 0023 INTRODUCTION DU MAIRE

Le Maire donne lecture de deux documents distribués en séance et intitulés « Vote du Budget Primitif 2016 / Note d'introduction du Maire de Sougy-sur-Loire » et « Note préparatoire au DOB du BP 2016 / Comparaison de quelques indicateurs des budgets de 12 commune de la CCSN » :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Note d'introduction du Maire de Sougy-sur-Loire

Aujourd'hui, 01^{er} avril 2016, le Conseil Municipal de Sougy-sur-Loire doit adopter le Budget de l'exercice 2016, après que la Commission des Finances, réunie dès le 17 mars, ait commencé l'examen du Compte Administratif 2015 et du projet de Budget 2016, sur la base de documents détaillés : ce long délai a permis aux conseillers d'examiner en détail ces deux documents.

De son côté, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire programmé depuis janvier 2016, le Conseil a débattu le 12 février du projet de Budget que le Maire lui a présenté, qui comporte de nombreux projets à lancer en 2016, dont on trouvera le détail dans le document joint.

Ces investissements peuvent être financés en totalité sans difficulté, et leur financement, qui comportera un nouvel emprunt, sera rigoureusement sans impact sur l'équilibre financier de la Commune, pour les raisons suivantes :

- d'importantes subventions sont accordées par la Région Bourgogne Franche Comté sur les deux gros programmes (40 % pour les logements et 70 % pour la chaudière bois)
- les économies de combustible (8000 € / an) et les loyers des trois logements (plus de 1000 € / mois) couvriront intégralement les annuités d'emprunt
- la Commune récupèrera en 2017 les importantes avances faites au titre de la TVA versée en 2014 et 2015 pour Elodie (environ 240 000 €).

C'est pourquoi j'ai proposé aux Conseillers que nous poursuivions en 2016 la politique de baisse des impôts locaux amorcée l'an dernier : comme en 2015, une baisse de - 1 % a été appliquée aux trois taux (foncier bâti, foncier non bâti, taxe habitation) prévus au Budget 2016.

Au niveau du Budget d'Assainissement, le Budget prévoit d'une part de lancer les travaux de l'extension du réseau du secteur Carnat / Parnat / Mouille, qui concernent 35 usagers, et d'autre part de réaliser les travaux de réhabilitation des tronçons qui ont été identifiés - par les tests à la fumée et un passage à la caméra - comme justifiant des reprises ou parfois un remplacement.

Devant ces propositions, le Groupe d'opposition au Conseil Municipal, lors du DOB du 12 février, a une nouvelle fois déclaré son opposition à ce projet de Budget, en avançant quelques justifications à cette attitude : il déclare qu' « il n'a aucun projet pour 2016 », souhaite faire en 2016 « une année sabbatique », « considère que la « situation n'est pas claire », veut d'abord « assainir la Commune », et estime que l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes a été « nébuleuse ».

Cette attitude n'est pas constructive, étant essentiellement dictée par des motifs d'intérêt personnel ; cette attitude refuse la réalité des faits et des chiffres, et ne tient aucun compte de l'attente des habitants ; cette attitude est donc bien loin du mandat confié par les électeurs aux Conseillers Municipaux pour administrer la Commune au mieux des intérêts de la Collectivité : il me paraît donc important de rappeler chacun des conseillers aux responsabilités qu'il a revendiquées, puis ensuite accepté d'endosser.

Devant cette attitude négative, je crois également utile de rappeler que le dossier ELODIE, qui était la justification essentielle avancée pour bloquer depuis deux années quelques décisions et projets importants, est maintenant derrière nous : on trouvera dans le document joint un point sur l'état du

dossier, les travaux et les équipements, leur financement, ainsi que l'animation et le fonctionnement de la salle événementielle.

Je tiens à vous faire part de ces observations à un moment important du déroulement de l'année 2016, dont le vote du Budget est un acte majeur.

Sans vote du Budget le 01^{er} avril, un nouveau recours à la procédure d'audit par la Chambre Régionale des Comptes, suivi par un arrêté Préfectoral notifiant le Budget 2016, sera mis en œuvre.

Cette procédure générera d'importants retards dans la mise en place des investissements prévus, dont certains pourraient même être reportés ; et ceci sans compter les coûts directs pour la Commune entraînés par ces procédures, qui s'ajoutent à ceux déjà supportés - qu'on peut à ce jour déjà évaluer à plus de 20 000 € - au cours des exercices antérieurs (compléments d'études, avocats, huissiers, intérêts supplémentaires sur le retard d'encaissement de la TVA, ...) du fait des embûches dressées par le Groupe d'opposition sur un déroulement normal de la gestion de la Commune.

Au-delà de ce gaspillage de temps et d'argent, il est probable que le Préfet de la Nièvre trouvera dans un deuxième refus de vote du Budget Primitif une raison suffisante pour demander au Conseil des Ministres la dissolution du Conseil Municipal de Sougy-sur-Loire, conduisant à l'organisation d'élections en fin d'année. Cette procédure, assez exceptionnelle, contribuera à diviser la Commune, donnera beaucoup de travail à beaucoup d'entre nous, ... et surtout ne conduira pas à un grand changement puisque le Groupe d'opposition déclare lui-même n'avoir aucun projet, et que le principal objet du conflit des deux – même trois – dernières années, le bâtiment ELODIE, sera définitivement classé dans les dossiers du passé ... !

Après avoir retardé de plusieurs mois le déroulement du chantier Elodie, sur lequel le Groupe d'opposition n'a cessé de diffuser de gros mensonges et de répandre des rumeurs sans le moindre fondement, et après avoir bloqué le remboursement de 240 000 € de TVA, il serait très préjudiciable pour la Commune et ses habitants que le Groupe d'opposition retarde des projets très rentables et des aménagements très utiles pour la population, qui la doteront gratuitement d'un patrimoine immobilier supplémentaire.

Et Il serait particulièrement irresponsable de continuer à bloquer sans aucune raison le développement, continu depuis plus de vingt ans, de notre Commune, qui a accueilli 200 habitants supplémentaires et réalisé 5 millions d'investissements pratiquement sans augmenter les impôts locaux (6% en 27 ans).

Et ce blocage est d'autant moins justifié que la Commune de Sougy-sur-Loire bénéficie d'une situation financière particulièrement enviable, comme le montre la comparaison - jointe en annexe - des principaux indicateurs tirés des Budgets de 11 autres Communes de la CCSN.

ETAT DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET 2016

- *La première tranche d'un important programme triennal d'entretien de la voirie*
- *Le lancement des travaux de la chaudière collective bois en remplacement de notre chaudière fuel*
- *Le lancement des travaux de réhabilitation des trois logements sociaux en centre bourg*
- *La première tranche du programme triennal de mise aux normes de l'accès des PMR aux bâtiments communaux*
- *L'installation d'un dispositif de ralentissement de la vitesse des véhicules sur le VC1 dans le secteur Usage/ Mouille*
- *Le sablage de surface de la place de l'Eglise et le marquage au sol du stationnement (lignes de petits pavés)*
- *L'achèvement de l'aménagement du square : allées, bassin .jeux, réfection du mur d'enceinte, clôture et portillons, mobilier urbain*
- *La traversée en busage enterré pour dévier les eaux pluviales du fossé du VC1*
- *Le déplacement et la mise en sécurité de l'abribus de la Mouille*
- *L'installation d'un panneau/totem de signalisation des rues sur la place de l'Eglise*
- *Le renforcement de la liaison informatique de l'Ecole*
- *Le busage et l'installation d'un avaloir sur le VC1 devant Champrobert*
- *Un programme d'embellissement / fleurissement*
- *La réfection de la salle des Varennes*
- *La protection incendie de Tinte*
- *L'installation d'une marquise de protection contre la pluie devant la sortie de l'Ecole*
- *La réfection des toilettes extérieures de l'Ecole*

ETAT DU DOSSIER ELODIE

- *Les travaux du bâtiment et de ses accès sont totalement terminés, et tous ses équipements sont installés : la Commission de sécurité passera dans les jours à venir pour autoriser l'ouverture au Public ; un premier spectacle est programmé en avril*
- *la Commune a payé au 3112 2015 environ 98 % des sommes engagées pour Elodie pour la partie de programme qui lui incombait (espace périscolaire, cantine, cuisine, toilettes, accueil)*
- *La Communauté de Communes aura terminé fin mars 2016 de régler sa partie de programme (salle événementielle en totalité avec équipements)*
- *Les travaux d'Elodie se soldent avec une économie de quelques milliers d'€ par rapport au cout total prévu en 2012 (1,23 million d'€ HT), ce qui est une très belle performance ...*
- *Le bâtiment et ses équipements sont particulièrement réussis et les performances acoustiques (intérieur) et phonique (isolation à l'extérieur) de la salle événementielle sont excellentes, autant que ses équipements scéniques*
- *La cantine, la cuisine, l'espace périscolaire donnent toute satisfaction aux enfants comme au personnel d'encadrement*
- *Le Tribunal Administratif vient une nouvelle fois de débouter le 15 février 2016 le Groupe d'opposition de sa requête en annulation du permis de construire modificatif*
- *Le dispositif d'entretien, de fonctionnement, d'animation et de gestion de la salle événementielle est organisé autour de l'Association AMELODIE, qui a été créée en Janvier 2016*
- *Cette organisation a été mise en place en parfait accord avec la Communauté de Communes, et ne coûtera pas un seul euro à la Commune de Sougy sur Loire : la totalité des coûts d'assurances, de réparations, de maintenance, de chauffage , d'électricité , de nettoyage , ...seront pris en charge par AMELODIE ; tous les temps passés par le personnel municipal (secrétariat, réservations et billetterie, cantonniers, garde champêtre,..) en assistance d'AMELODIE seront strictement enregistrés par la Commune et refacturés à AMELODIE , qui prendra également directement en charge tous les coûts directs de son programme événementiel et culturel*

NOTE PREPARATOIRE AU DOB DU BP 2016

COMPARAISON DE QUELQUES INDICATEURS DES BUDGETS DE 12 COMMUNES DE LA CCSN

Nota : la comparaison ne prend pas en compte les Communes de Laménay-sur-Loire (63 h) et Thianges (185 h), qui ne sont pas statistiquement significatives ; les données sont extraites du portail de la DGCL (Ministère de l'Intérieur), concernant l'exercice 2014, et sont exprimées en €/habitant.

1 - Produits de fonctionnement

- Sougy-sur-Loire (1020 €) se situe très au dessus de la moyenne des douze communes (742 €), au deuxième rang juste derrière Decize (1134 €), qui assume les lourdes fonctions de ville centre, et loin devant la douzième commune (Devay = 452 €)
- L'écart positif de Sougy-sur-Loire par rapport à sa strate est de + 261 € ; seules deux autres communes (Lucenay-les-Aix = + 67 € et Fleury-sur-Loire = + 27 €) se situent au dessus de leur strate ; les 9 autres communes se situent très en dessous de leur strate, la douzième Devay à - 307 €
- Sougy-sur-Loire a donc des moyens financiers très supérieurs aux 11 autres communes

2 - Résultat comptable

- Sougy-sur-Loire se situe de très loin au premier rang avec +297 € devant La Machine (143 €), très au dessus de la moyenne des douze communes (104 €), avec une douzième commune très loin derrière (Fleury-sur-Loire = 41 €)
- L'écart positif de Sougy-sur-Loire par rapport à sa strate est de + 157 €, loin devant La Machine qui est de 19 € ; les dix autres communes sont en dessous de leur strate, la douzième étant très en dessous (Fleury = - 147 €)
- Sougy-sur-Loire bénéficie donc d'une gestion très économe de son fonctionnement par rapport aux 11 autres communes, et aussi par rapport à sa strate

3 - Capacité d'autofinancement

- Sougy-sur-Loire se situe également d'assez loin au premier rang avec 297 € devant Lucenay-les-Aix (201 €) et La Machine (185 €), et très au dessus de la moyenne des 12 communes (118 €)
- L'écart positif de Sougy-sur-Loire par rapport à sa strate est de 148 €, ce qui la positionne au deuxième rang derrière Lucenay-les-Aix (230 €) et loin devant La Machine (20 €) ; les 9 autres communes se situent en dessous de leur strate
- Ces chiffres confirment que Sougy-sur-Loire a une capacité à investir et s'endetter très supérieures aux autres communes (sauf Lucenay-les-Aix et La Machine dont la gestion est particulièrement - trop ? - prudente, par rapport à leur capacité financière à lancer des projets)

4 - Endettement

- L'endettement de la Commune de Sougy-sur-Loire (157 €) est très légèrement supérieur à ceux de Saint-Léger-des-Vignes (154 €) et Decize (147 €) ; il est significativement supérieur à la moyenne de celui des 12 communes (66 €) ; il est également supérieur à celui de sa strate (87 €) ; mais en % de la capacité d'autofinancement, il n'est que de 0,53, ce qui le place au

5^{ème} rang des douze communes (ex aequo avec Champvert), très loin derrière Fleury-sur-Loire (3,24), Saint-Leger-des-Vignes (1,54), Decize (1,06) et Saint-Germain-Chassenay (0,84) et un peu devant Devay et Avril-sur-Loire (ex aequo à 0,49)

L'endettement de Sougy-sur-Loire, rapporté à ses capacités financières (annuité/CAF = 0,53), est nettement inférieur à l'endettement moyen des 11 autres communes (0,76), et reste équivalent (0,50) même si on enlève la Commune de Fleury, fortement endettée (3,24)

- Il faut aussi rapprocher cet endettement de Sougy-sur-Loire, qui reste très compatible avec les finances communales très confortables de la Commune, aux investissements très importants réalisés depuis deux décennies (5 M€) qui ont doté la Commune d'équipements et de services assez remarquables pour une petite Commune rurale

Conclusion

- Les indicateurs ci-dessus montrent que la situation financière de la Commune de Sougy-sur-Loire est très particulière, et chacun en connaît la raison essentielle : une taxe professionnelle importante existant avant la création de la CCSN, qui a ensuite été figée sous forme de TPU intercommunale, et alimente significativement les produits de fonctionnement
- Il faut ajouter que cette aisance financière exceptionnelle a permis d'identifier, d'étudier et de monter financièrement de nombreux et importants projets, et d'obtenir des subventions significatives (2 M € en deux décennies)
- Cette gestion dynamique et imaginative des ressources financières exceptionnelles de la Commune a alimenté une croissance démographique importante depuis 20 ans (37 %)
- De nouveaux investissements "productifs" (chaudière collective bois et rénovation de trois logements économiques) sont prévus pour 2016, dont la réalisation nécessitera de nouveaux emprunts, mais qui n'impacteront pas l'équilibre budgétaire de la Commune
Le nouvel emprunt total à réaliser est de 301K€ pour les logements et 79 K€ pour la chaudière, dont 95 K€ pour la TVA à préfinancer par une avance sur 2 ans ; le solde de l'emprunt génèrera une annuité de 6,5 % x 285 K€ = 18 525 €, totalement couverte par les loyers des 3 logements (12 K€) et l'économie de combustible (8 K€) ; le ratio annuité emprunt sur CAF restera donc inchangé
- A noter que dès 2020 une capacité nouvelle d'emprunt sera dégagée, à charges financière équivalente pour la Commune, à hauteur de 600 K€ du fait de la fin du remboursement d'un important emprunt en cours

INDICATEURS AN € / hab 12 COMMUNES COS N	PRODUITS FONCTIONNEMENT				RESULTAT CONTABLE		CAPACITE AUTOFINANCEMENT (CAF)			ENVETEMENT				
	Commune	State	écart	Commune	State	écart	Commune	State	écart	Annuité	State	écart	Annuité CAF	Rang
AVAIL SUR LOIRE	578	862	-284	107	188	-81	107	201	-94	53	88	-35	0,19	7ème
COSSAYE	587	759	-172	63	140	-87	63	149	-86	10	87	-77	0,16	10ème
CHAMPBERT	651	759	-108	58	140	-92	58	149	-91	31	87	-56	0,53	5ème
DECIZE	1134	1159	-25	107	124	-17	139	168	-29	147	112	+35	1,06	3ème
DEVAY	452	759	-307	98	140	-52	98	149	-51	48	87	-39	0,49	7ème
FLEURY / Loire	889	862	+27	41	188	-147	33	201	-168	107	88	+19	3,24	1er
LOUBOUY / les AIX	826	759	+67	110	140	-30	201	-10	+230	12	87	-75	0,06	11ème
LA MARCHAISE	873	1023	-150	143	124	+19	185	165	+20	0	104	-104	0,00	12ème
SAINTE GERMAIN CHARENTAIS	535	715	-180	67	141	-74	67	150	-83	56	79	-23	0,84	4ème
SAINT LÉGER DES VIGNES	832	893	-61	96	154	-58	100	166	-66	154	98	+56	1,54	2ème
SOUVEY SUR LOIRE	1020	759	+261	297	140	+157	297	149	+148	157	87	+70	0,53	5ème
VERDUIL	545	715	-170	65	141	-76	67	150	-83	18	79	-61	0,26	9ème
MOYENNE 12 COMMUNES	742			104			118			66				

REVERSEMENT FIXE ANNUEL DE LA C.C.S.N. (ex TPU)

COMMUNE	REVERSEMENT TOTAL €	POPULATION	REVERSEMENT PAR HABITANT €
SOUGY-SUR-LOIRE	276 465	640	432.0
DECIZE	1 940 784	5 946	326.4
FLEURY-SUR-LOIRE	49 858	244	204.3
LUCENAY LES AIX	99 028	1 041	95.1
LAMMENAY SUR LOIRE	1 601	63	25.4
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	3 611	349	10.3
AVRIL-SUR-LOIRE	2 280	243	9.4
COSSAYE	3 155	797	4.0

EXCEDENT⁽¹⁾ BUDGETAIRE DE FONCTIONNEMENT 2012

COMMUNE	RECETTES K€	DEPENSES K€	EXCEDENT K€	EXCEDENT PAR HABITANT €
SOUGY-SUR-LOIRE	664	460	205	322
LA MACHINE	3 100	2 578	522	145
CHARRIN	417	341	77	120
DECIZE	6 687	5 997	690	115
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	180	141	39	107
FLEURY-SUR-LOIRE	206	180	26	106
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	1 597	1 398	199	96
AVRIL-SUR-LOIRE	141	117	24	93
DEVAY	229	184	45	90
VERNEUIL	176	146	30	90
LUCENAY-LES-AIX	877	816	61	57
SAINT-OUEN	279	253	26	50
COSSAYE	463	429	33	42
DRUY-PARIGNY	144	131	12	36
CHAMPVERT	509	489	20	24

(1) l'excédent de fonctionnement est calculé après les dépenses de réparation et entretien de la voirie communale et le remboursement des intérêts des emprunts

COMPARAISON DES TAXES LOCALES (HABITATION + FONCIER BATI)

COMMUNE	TH	TFB	TOTAL
COSSAYE	7.69	8.78	16.47
VERNEUIL	8.45	8.58	17.03
CHAMPVERT	6.65	14.44	21.09
DEVAY	9.91	11.26	21.17
SOUGY-SUR-LOIRE	9.80	11.81	21.61
SAINT-OUEN	10.73	11.83	22.56
SAINT-GERMAIN-CHASSENAY	11.74	10.82	22.56
DRUY-PARIGNY	11.16	12.14	23.30
AVRIL-SUR-LOIRE	12.30	11.29	23.59
FLEURY-SUR-LOIRE	12.90	11.32	24.22
LUCENAY-LES-AIX	11.64	14.70	26.34
SAINT-LEGER-DES-VIGNES	11.49	18.41	29.90
DECIZE	13.61	17.29	30.90
CHARRIN	20.32	11.02	31.34
LA MACHINE	12.60	19.16	31.76

Réponse du groupe d'opposition

Bernard HEUDIER répond, en s'excusant de ne pouvoir chanter, « mes bien chers sœurs, mes bien chers frères, après avoir écouté "la grand-messe" on va maintenant pouvoir évoquer le budget primitif 2016 ».

- Il rappelle que le seul objectif du groupe d'opposition est « d'assainir la Commune » et de « remettre les comptes à 0 » car il considère que tous les chiffres présentés sont « du pipeau » et que tous les commentaires sont « du baratin ».

- Il note que la commune est endettée de 800 000 € et s'interroge donc sur la bonne santé financière dont le Maire crédite la Commune.

- Sylvie PICARD se demande "où est passée la cagnotte ?" et ajoute que l'affirmation du Maire concernant le retard de remboursement de 240 000 € de TVA (lié au refus de la décision modificative fin 2015 l'intégration budgétaire des avances faites à Nièvre Aménagement dans les opérations d'ordre, et qui coûtera 6000 € à la Commune d'après le Maire) est fautive : Sylvie PICARD déclare en effet que la Commune a déjà touché des remboursements de TVA sur les travaux d'ELODIE.

- Bernard HEUDIER revient sur le projet ELODIE et renouvelle ses remarques : permis de construire non valide, nombreuses anomalies, convention Commune / CCSN signée mais non datée, parking du square réalisé uniquement pour ELODIE et non validé par la DDT, etc.... ; il rappelle qu'un nouveau recours en annulation du PC auprès du Tribunal Administratif est en préparation.

- Bernard HEUDIER rappelle enfin que le recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté Préfectoral notifiant le BP 2015, contre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et contre la Commune n'est toujours pas jugé.

Réponse du Maire

- Le Maire rappelle au Conseil que la Chambre des Comptes a procédé à un examen complet des comptes de la Commune au printemps 2015, il y a moins d'un an : elle a proposé au Préfet de retenir l'essentiel des Budgets Primitifs Commune et Assainissement proposés par le Maire, et n'a reporté que les trois opérations non commencées en terme de travaux (extension réseau assainissement, chaudière collective bois, réhabilitation 3 logements Centre Bourg), tout en maintenant les crédits correspondant à l'achèvement de leurs études.

On ne comprend donc pas du tout ce qu'il faut « assainir » dans les comptes de la Commune, ni encore moins la signification d'une « remise des compteurs à zéro » alors que la Commune prévoit de dégager en 2016 un excédent sur son budget de fonctionnement de 155 515 € et de verser une dotation de 111 934 € au budget d'investissement ...

- Quant à la cagnotte elle est toujours là puisque la trésorerie de la Commune au Trésor Public est encore créditrice et que la Commune va récupérer en 2017 et 2018 plus de 200 000 € de TVA, qui s'ajouteront aux 69 146 € de subventions en attente (DETR, CAF, dotation parlementaire, Région), et alors que la part communale des travaux d'ELODIE est totalement réglée !!!

- On ne comprend pas non plus le problème que pose un endettement de 800 000 € de la Commune car un vieil adage dit « qu'on ne prête qu'aux riches » : la Commune de Sougy étant particulièrement riche – comme le montrent les tableaux comparatifs avec les autres Communes de la Communauté de Communes du Sud Nivernais qui ont été distribués au dernier Conseil –; elle peut s'endetter beaucoup pour investir beaucoup et offrir une qualité et une variété de services rares dans une petite commune rurale ... ce qui renforce son attractivité qui a permis sa forte croissance démographique !

- On peut remarquer aussi que

- les impôts de Sougy, bien que particulièrement faibles, n'ont augmenté que de 6 % en 27 ans, et ils ont même baissé en 2015 et baisseront encore en 2016 ... malgré ce fameux endettement de 800 000 € ... !: les contribuables sougyçois ne souffrent en rien de cet endettement qui est pour eux parfaitement indolore... !

- cet endettement (841 000 €) ne représente que 1,28 année de budget de fonctionnement de 2016 (657 000 €) et 5,4 années d'excédent de fonctionnement de l'année 2015 (155 515 €) : quel est le couple de 40 ans avec enfants qui ne doit pas accepter des ratios beaucoup plus tendus ?

- les 2 nouveaux projets proposés au BP 2016 (chaudière bois et trois logements) augmenteront l'endettement mais ne dégraderont rigoureusement pas les finances communales car les remboursements de ces emprunts seront à 100 % couverts par les recettes correspondantes (3 loyers + économie de combustible)

- Le Maire réfute totalement la remarque de Sylvie PICARD sur la trésorerie : les remboursements de TVA déjà reçus par la commune pour ELODIE concernent les dépenses réalisées de 2010 à 2013 sur le projet (études préalables, topographiques, sondages, programmation, études d'avant projet, dossier du permis de construire, consultation des entreprises, préparation des marchés).

Par contre la Commune au 01/04/2016 n'a pas pu toucher un € de remboursement de TVA sur des travaux qui n'ont démarré qu'en avril 2014... et dont le remboursement de TVA n'a pas encore pu être demandé, ce que Sylvie PICARD est professionnellement bien placée pour savoir !! puisqu'elle a voté contre la décision modificative qui aurait permis de facturer la TVA dès 2017 !

- Quant au prêt à taux zéro de 80 000 € auprès de la CDC pour soulager la trésorerie de la Commune (et dont le groupe d'opposition a reproché au Maire d'avoir décidé seul la mise en place !!) il n'a servi qu'à réduire les conséquences fâcheuses du retard du remboursement de TVA dont le groupe d'opposition a clairement pénalisé les finances communales

Après ces commentaires et complément d'information, le Maire interroge une nouvelle fois le groupe d'opposition ; B. Heudier confirme que, même si le Maire enlevait du Budget Primitif les 6000 € de dotation à AMELODIE, l'achèvement du square, les travaux de la chaudière et la réhabilitation des 3 logements, il ne votera pas le Budget Primitif 2016 car ce qu'il souhaite ... c'est la dissolution du Conseil prononcée par le Préfet.

2016/0024 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le Conseil sous la présidence de Monsieur DELEMARRE Arnold, Adjoint, pour cette délibération, ce qui est accepté.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 517 836,01 € et les recettes à 673 350,19 € (dont 14623,57 € d'excédent reporté).

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 155 514,18 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 1 118 548,09 € et 1 006 613,43 € (dont 63 092,42 € d'excédent reporté), faisant apparaître un déficit de clôture de 111 934,66 €.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas adopter le Compte Administratif présenté, par 8 voix contre (Mme Blaszczyk, Mr Bouriquet,

Mme Garandel, Mr Heudier, Mr Laumain, Mr Marion, Mr Millerot et Mme Picard) et 6 pour (Mme Blot, Mme Carn, Mr Delemarre, Mr Pannetrat, Mr Robin et Mme Rouget).

2016 / 0025 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier municipal, Mr Bossu.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire s'étonne que le groupe d'opposition valide le compte de gestion alors qu'il refuse le compte administratif, qui représente, au centime d'euro près, les mêmes chiffres et les mêmes écritures.

2016 / 0026 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 COMMUNE

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 155 514,18 €, Mr le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 140 890,61 €
B Résultat antérieur reporté	+ 14 623,57 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 155 514,18 €
D Solde d'exécution d'investissement	- 111 934,66 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 73 213,00 €
F Besoin de financement =D+E	- 185 147,66 €
AFFECTATION = C =G+H	155 514,18 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	155 514,18 €
H Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas affecter le résultat comme proposé par 8 voix contre (Mme Blaszczyk, Mr Bouriquet, Mme Garandel, Mr Heudier, Mr Laumain, Mr Marion, Mr Millerot et Mme Picard) et 7 pour (Mme Blot, Mme Carn, Mr Delemarre, Mr Gautheron, Mr Pannetrat, Mr Robin et Mme Rouget).

2016 / 0027 TAUX D'IMPOSITION 2016 DES 3 TAXES LOCALES

Le Maire propose de baisser de 1% les taux des trois taxes locales en 2016, comme en 2015, afin de bien montrer aux contribuables sougyçois que la santé financière de la Commune est excellente.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette baisse, qui fixe les taux des 3 taxes à :

- 9,60 % pour la taxe d'habitation
- 11,57 % pour la taxe foncière bâti
- 26,31 % pour la taxe foncière non bâti.

2016 / 0028 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Le Maire et la secrétaire de Mairie présentent le détail du budget primitif de la Commune, qui fait apparaître des comptes équilibrés :

- en fonctionnement à hauteur de 657 802 €.
- en investissement à hauteur de 2 224 221 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers à bulletins secrets : il recueille 8 voix contre et 7 pour.

Le budget primitif 2016 est donc refusé à la majorité.

Mr Heudier, en réponse à la question posée par A. Delemarre, Adjoint délégué aux Finances, confirme une nouvelle fois la décision du groupe d'opposition : il ne souhaite pas, notamment, inscrire de crédits de subvention pour l'Association AMELODIE, ni pour les travaux du Square, des logements de la Place du Marronnier et de la chaudière bois... car il juge l'endettement de la Commune trop important. B. Heudier précise de nouveau que, de toute façon, même si ces projets étaient enlevés du Budget Primitif, son groupe voterait contre, dans une logique de refus, afin de mener à la dissolution du Conseil Municipal.

2016 / 0029 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT

Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire place le Conseil sous la présidence de Monsieur DELEMARRE Arnold, Adjoint, pour cette délibération

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 21 034,14 € et les recettes à 126 804,01 €, dont 89 202,30 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 105 769,87 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 24 488,13 € (dont 14 449,41 € de déficit reporté) et 20 397,41 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 4 090,72 €.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du service Assainissement.

2016 / 0030 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier municipal, Mr Bossu.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2016 / 0031 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2015 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 105 769,87 €, le Maire lui propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+	16 567,57 €
C Résultat antérieur reporté	+	89 202,30 €
		<hr/>
D Résultat à affecter = A+C	+	105 769,87 €
E Solde d'exécution cumulé d'investissement		

D 001 (besoin de financement)	-	4 090,72 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-	3 173,00 €
G Besoin de financement =E+F	-	7 263,72 €
AFFECTATION = D	+	105 769,87 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement		7 263,72 €
Report en fonctionnement R 002		98 506,15 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposé.

2016 / 0032 TAXE ASSAINISSEMENT 2016

Le Maire informe le Conseil de ce que le budget primitif de l'assainissement a pu être établi en équilibre sans augmentation du prix de l'eau assainie, et ce malgré les travaux divers qui ont été inscrits au budget.

Le Maire propose donc de ne pas changer le montant de la taxe d'assainissement.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition, qui conduit à maintenir le prix de l'eau assainie à 2,08 € / m³ (à ce prix, s'ajoute la redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau).

2016 / 0033 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil examine les différentes rubriques du budget 2016 qui fait apparaître un budget équilibré :

- en fonctionnement à hauteur de 137 279 €
- en investissement à hauteur de 465 939 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers ; il est adopté à l'unanimité.

2016 / 0034 ELODIE

- Le Maire fait le point du chantier ELODIE :
 - les derniers équipements sont en cours de mise en place et les essais son et lumière sont prévus le 6 avril
 - la visite de la commission de sécurité est programmée le 12 avril
 - l'inauguration officielle du bâtiment est prévue le 16 avril
 - un premier spectacle « Wally » est programmé le 17 avril
 - l'apurement financier des dernières factures d'entreprises se poursuit, et le bilan des dépenses reste strictement conforme au plan de financement
 - la visite de chantier organisée le 27 février a montré que la qualité acoustique de la salle était parfaite à l'intérieur, et que l'isolation phonique est également parfaite à l'extérieur
 - l'absence du groupe d'opposition à cette visite a été remarquée, B. HEUDIER l'ayant justifiée par le fait que le bâtiment est « illégal » (!), qu'un recours au Tribunal Administratif contre le permis de construire est en cours
 - le retour du contrôle de légalité de la Préfecture du PC est toujours en attente
 - des pancartes signalétiques ont été installées sur la Commune (imputées au projet ELODIE)
 - la route d'accès sera terminée pour l'inauguration

- Le Maire informe le Conseil de la décision prise le 15 février 2016 par le Tribunal Administratif de débouter le groupe d'opposition de sa requête en annulation du PC.

B. HEUDIER rétorque que cette annulation est intervenue pour une raison touchant à la procédure non respectée : il indique qu'une nouvelle procédure sera introduite en appel de la décision du Tribunal Administratif.

2016/0035 AMELODIE

- Le Maire informe le conseil de la mise en place en cours de l'Association AMELODIE, conformément aux dispositions évoquées dans un précédent Conseil

- Le bureau se réunit souvent pour mettre au point le programme de l'année 2016, après le premier spectacle Wally du 17 avril, et qui prévoit de la musique (jazz, classique, celtique), du cinéma, du théâtre, ...

- Deux fêtes pour les enfants sont en préparation : journée du 5 juin et spectacle de Noël
- Festi'Sougy a été approchée par AMELODIE, mais n'a pas souhaité mettre en place un partenariat pour les deux événements à destination des enfants

- Les deux conventions encadrant les relations entre l'Association et d'une part la Communauté de Communes du Sud Nivernais, d'autre part la Commune, seront signées dès que le bâtiment sera remis aux deux maîtres d'ouvrage, après que l'autorisation d'ouverture au public ait été donnée par la commission de sécurité.

2016/0036 SECURITE ROUTIERE

- Le Maire expose les différentes solutions pour limiter la vitesse des véhicules sur le VC1 entre l'entrée du bourg et l'Usage :

- radar « pédagogique » affichant et enregistrant la vitesse : coût 2 000 à 3 000 € HT suivant modèle

- chicanes : elles ne peuvent pas être fixées au sol (écoulement des eaux) mais peuvent être réalisées avec de la peinture et des balises : coût 2 000 € HT

- coussins berlinois : 2 260 € HT

- plateau traversant : coût 9 000 € HT

- signalisation (plateau ou coussins) = 1 800 € HT : tous ces dispositifs ont leurs nuisances (bruit, gêne tracteurs et remorques...) qui sont la contrepartie de leur efficacité

On peut imaginer une combinaison de trois équipements : radar à l'entrée + chicane sur l'alignement droit de la VC1 + coussins berlinois à la Mouille : le Conseil devra arrêter son choix lorsque le BP primitif aura été notifié par le Préfet... Si la CRCB retient le projet !

Dans l'immédiat une provision a été inscrite au Budget Primitif.

Les panneaux supplémentaires avertissant des deux croisements de l'Usage ont été installés sur la VC1, et génèrent certainement une vigilance supplémentaire des conducteurs.

- Le Maire rend compte au Conseil des conclusions du rapport réalisé par le service des routes du Conseil Départemental après l'audit réalisé à sa requête - après que plusieurs usagers la lui aient demandée - pour réduire sa dangerosité du carrefour de la D981 avec la route du Cloître :

- Le Conseil Départemental de la Nièvre propose l'installation d'un stop sur le chemin du Cloître et sur celui de Maison Rouge, et l'installation sur la D981 d'une pancarte supplémentaire de pré signalisation signalant la route du Cloître ainsi que le déplacement de

différents panneaux, marquage au sol, etc.... Tous ces travaux étant pris en charge par le Conseil Départemental

- Le Conseil donne son accord à ces dispositions et mandate le Maire pour faire auprès du Conseil Départemental les démarches nécessaires à leur mise en place.

2016 / 0037 ABONNEMENT RESO

Le Maire expose les missions et le fonctionnement de RESO, Etablissement Public Local consacré aux arts du spectacle vivant, qui a pris le relai de l'EPCC, et est rattaché à la Direction de la Culture du Conseil Départemental.

Sa finalité est d'aider les Collectivités Locales qui y adhèrent (ex. : Fil de Loire, La Machine, ...) à gérer leur projet de développement culturel, en recrutant et portant les emplois nécessaires pour assurer des prestations spécialisées en matière d'enseignement et d'animation des bonnes pratiques dans trois disciplines : danse, musique et théâtre.

Les demandes sont mutualisées (moindre coût et meilleure qualité des recrutements) et une centaine d'enseignants sont disponibles. Le Conseil Départemental finance 43 % du coût de RESO, le reste étant à la charge des Collectivités sur la base d'un tarif unique de 1161 € l'heure hebdomadaire sur la durée de l'année scolaire (37 semaines, soit 31,38 € / heure).

Le Maire précise au Conseil que l'adhésion à RESO est gratuite ; il ajoute que la disponibilité de la salle ELODIE ouvre des perspectives en matière d'enseignement (par ex. pendant les TAP) ou d'animation de bonnes pratiques pour les adultes (danse, théâtre, musique).

La CCSN ne disposant pas de la compétence culturelle et n'étant donc pas adhérente à RESO, le Maire propose que la Commune de Sougy-sur-Loire y adhère elle-même.

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour réaliser la démarche correspondante.

2016 / 0038 ASSAINISSEMENT

- Le Maire informe le Conseil de ce que la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local ne peut s'appliquer aux travaux d'assainissement : le plan de financement des travaux de l'extension du secteur Carnat / Parnat / La Mouille a donc été corrigé en remontant la recette en provenance de la DETR de 30 % à 50 %, comme envisagé lors d'un précédent Conseil.

D'autre part, la Consultation Des Entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée et leurs offres seront reçues en Mairie au plus tard le 16 avril 2016.

- Les renseignements concernant le plan de zonage de l'Assainissement ont été envoyés à la Préfecture et à la DREAL à Besançon : on attend le retour pour savoir si des études complémentaires seront réclamées...

- Une réunion est prévue le 5 avril pour la présentation du rapport de Nièvre Ingénierie au Service De l'eau du Conseil Départemental et au service de la police de l'Eau de la Préfecture (D.D.T.).

- Le Maire passe la parole à R. Thevenard qui fait au Conseil un point détaillé sur le diagnostic global du réseau d'assainissement et de la station de traitement, les différents tests (fumée, caméra), travaux et enquêtes réalisés depuis plusieurs mois.

Le gros du travail est terminé et a permis de faire l'inventaire de toutes les réparations (regards, branchements) à effectuer sur des ouvrages maintenant bien repérés, ainsi que sur les tronçons de canalisation soit à réparer soit à changer.

Le coût de cette réhabilitation a été évalué et inscrit au Budget Primitif 2016 d'assainissement (avec en recettes les hypothèses habituelles dans ce genre d'opération).

La zone de dispersion de la station (écoulent des eaux d'orages lorsque le ruisseau de rejet de la station est à sec en été) a également été étudiée et le coût des travaux chiffré a également été intégré au Budget Primitif Assainissement.

2016 / 0039 CONTROLE POTEAUX INCENDIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du SIAEPA pour la prise en charge des contrôles des bornes incendie de la Commune.

Il présente les modalités techniques et financières de cette prestation, qui paraissent intéressantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte la proposition du SIAEPA de Druy-Parigny
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier et à la régularisation des prestations.

2016 / 0040 SQUARE CENTRE BOURG

- Le Maire fait le point sur les finitions en cours (sablage des allées) et l'installation prochaine du mobilier (qui a été livré) par le cantonnier, aidé par les élèves du Lycée de Challuy, ainsi que de la clôture.

- Le Maire évoque aussi sa proposition d'agrandissement du parking de la boulangerie jusqu'à proximité du bassin (démolition par la Commune et enlèvement des pierres par le Lycée) ce qui augmenterait le nombre de places de parking et réduirait le coût de la réfection du mur. A voir si la Chambre Régionale des Comptes retient le budget !

- La réfection du mur est assez onéreuse, d'après le premier devis reçu ; d'autres devis seront demandés, mais on peut se demander si une intervention du Lycée de Challuy ne serait pas bienvenue (chantier de formation)... et moins coûteuse ; plusieurs conseillers manifestent leur scepticisme, donc solution à revoir après la réponse du Lycée de Challuy et la mise en concurrence.

- Il restera à développer éventuellement l'aire de jeux par quelques équipements complémentaires.

2016 / 0041 CHEMINEE MULTISERVICES

Le Maire informe le Conseil des difficultés rencontrées dans la réparation du conduit de la cheminée du logement du multiservices, actuellement inutilisable. L'entreprise à qui a été confiée la réparation du conduit n'est pas en mesure de fournir un complément à son devis initial, compte-tenu de l'imprécision des travaux à effectuer. Le Maire propose au Conseil de poursuivre les travaux, sous le contrôle étroit du Maire et du 4^{ème} Adjoint, afin de limiter au maximum leur coût final. Le Conseil donne son accord à cette solution.

2016 / 0042 BATIMENT CMC / ETUDE POLLUTION

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société CMC, le mandataire judiciaire a dû définir les mesures de remise en état du site, sur la zone d'activités de Tinte. Les reconnaissances ont fait apparaître que les remblais de surface présentent de fortes anomalies en métaux (arsenic, plomb, ...), ce qui a conduit à mettre en place un plan de surveillance des eaux souterraines en aval hydraulique du site (captage Petit Vivier, puits domestiques de Tinte).

Les analyses réalisées par Fondasol (rapport disponible en Mairie) ont montré que les traces de métaux sont non significatives, et ne compromettent pas la potabilité de l'eau.

2016 / 0043 CCSN

La fusion de la Communauté de Communes du Sud Nivernais avec celle de Fil de Loire a été entérinée par le Préfet pour le 1^{er} janvier 2017.

Le DOB a fait apparaître l'importance croissante de l'économie « présente » (personnes présentes, résidentes ou touristes) par rapport à l'économie non présente (production de biens consommés hors zone et services d'accompagnement) ; il faut donc développer une politique de « l'offre » (attraction des investisseurs et emplois industriels) et en parallèle une politique de la « demande » pour favoriser la consommation « présente », en y consacrant les investissements publics (ex. : infrastructures portuaires, vélo-route...).

Le Budget Primitif 2016 prévoit 13 % seulement de dépenses de fonctionnement (légèreté des moyens) et 40 % affectés aux structures économiques ; l'investissement principal concerne l'Aménagement du Port de la Copine en Centre Technique Fluvial (entretien des bateaux, carénage, ...) qui complètera heureusement le Port de la Jonction.

2016 / 0044 SIOM

- L'étude préalable de la dissolution du SIOM et à la mise en place du service OM de la CCSN se déroulera l'été prochain (objectif dissolution du SIOM le 1^{er} janvier 2017, en même temps que l'arrivée de Fil de Loire).

- Le broyeur de déchets végétaux pourra être disponible le samedi matin.

QUESTIONS DIVERSES

- Au 31 mars 2016 le compte de la Commune au Trésor Public est créancier de 47 959,19 € (après règlement de plus de 240 000 € de TVA payés à Nièvre Habitat qui reviendront à la Commune en 2017 et 2018 à hauteur de plus de 192 000 €)

- PETR / PAYS : projet à présenter pour un éventuel financement d'évènements pour ELODIE sur contrat LEADER

- Micro-stations : il existe des modèles enterrés invisibles et sans odeur (à voir pour Tinte ?)

- Ruisseau du Creux : autorisation donnée par le Préfet pour l'entretien du ruisseau au Grand Vivier par le propriétaire riverain

- La Marmite : plusieurs diagnostics à faire / évacuation du mobilier à organiser (huissier)

- Elagage chêne la Mouille : l'entreprise Chignardet a fait le travail
- SIOM / spectacle Ecole : il a eu lieu le 31 mars à Saint-Léger-des-Vignes
- Effectifs scolaires : à ce jour la prévision de fréquentation pour la rentrée 2016 est de 50 élèves (55 en 2015 et 2014, 63 en 2013 !), donc le combat pour sauver la 3^{ème} classe s'annonce difficile...
- Visite Mme GIEN : elle est venue à la demande de S. Blot, Adjointe, et de R. Thevenard, et a été favorablement impressionnée par le nouvel Espace Périscolaire d'ELODIE. Elle nous accompagne dans nos efforts pour protéger notre 3^{ème} classe ... mais tout passera par les chiffres !
- P. BRUN : le Maire l'a informé du refus du Conseil de donner une suite favorable à ses deux suggestions (aménagement de la Place de l'Eglise, mise en sens unique de la voie montante du bourg vers la Mairie)
- Bruit BSS : réponse faite par le Maire à Mme MARION (arrêté préfectoral de mise en demeure)
- Suppression des services publics locaux : lecture faite de la motion du Conseil Départemental de la Nièvre demandant l'instauration d'un moratoire l'interdisant
- Dettes envers la Commune : hors la Marmite, c'est M. CALENCA qui se fait remarquer par le non règlement de l'amende infligée par le Tribunal Administratif
- CAMOSINE : la participation est de 0,25 % du Budget de fonctionnement, soit pour Sougy environ 150 €
- Evaluation foncière des propriétés bâties : la CCID s'est réunie et a confirmé les modifications proposées par la D.G.F.P. (5 hausses et 3 baisses)
- Enquête AMF sur les rythmes scolaires : questionnaire renvoyé (la réforme des TAP coûte environ 6 000 € à la Commune soit environ 150 € / enfant)
- Association Sclérose en Plaques : pas de subvention à accorder
- Air Bourgogne : rappel de la pratique très nocive du brûlage des déchets verts (pratique interdite toute l'année) ; indice de la qualité de l'air à 5/10
- Arc en Ciel : l'Association est bien installée dans ses nouveaux locaux
- Gaëtan Gorce : réunion débat le 4 avril à la Charité-sur-Loire consacrée à l'emploi
- Chaufferie bois à Saint-Amand-en-Puisaye : inauguration de l'équipement dont le Maire est fier...
- Loi ALUR : la DDT n'instruira plus les PC / solution à l'étude à la CCSN (gratuite par un technicien en cours de recrutement) ou à Decize (payante !)
- Mutualisation matériel / CCSN : à voir... mais avec chauffeur !
- Piste d'éducation routière : finale avec 100 enfants le 8 juin 2016
- APA à domicile : elle a été accordée à Maurice et Renée Simonin
- Enfouissement réseaux à l'Usage : la 2^{ème} tranche prévue en 2016 sera finalement reportée en 2017 après suppression de l'enveloppe départementale
- Passage à la Télévision HD le 5 avril : informations disponibles en Mairie
- Journée Nationale du réserviste : voir infos en Mairie
- Association d'Aide au Monde Rural : un vrai scandale ! 157 000 € de budget prévisionnel ! pas de subvention à accorder...
- Ecole de Verneuil : risque de fermeture
- Compteurs Linky : voir en Mairie les courriers parfaitement divergents d'EDF et du Cabinet d'Avocat Ravetto sur la dangerosité du compteur
- Région Bourgogne : pas de rupture dans les financements

- Rendez-vous du Maire avec le Secrétaire Général de la Préfecture : il s'est déroulé le 4 mars, et a porté sur l'ensemble des affaires communales.

- Association Nivernaise RN7 2 x 2 voies : accord du Conseil pour renouveler l'adhésion

- Zones blanches : seuls 5 villages Nivernais bénéficieront du programme National de 30 M€

- Recrutements de l'armée de l'air en 2016 : voir information en Mairie

- Fondation du Patrimoine : accord du Conseil pour une participation de 50 €

- Région Bourgogne Franche Comté : accord pour le maintien du nom

- Analyse des repas de cantine : elle est satisfaisante d'après le laboratoire

- Programme OTSI : documents disponibles en Mairie

- Ouverture de la pêche : voir affichage Mairie

- Fermetures de Trésoreries : tract CFDT / CGT / Solidaires disponible en Mairie

- Amis Bibliothèques de la Nièvre : cotisation 80 € pour la Commune

- 3 logements Centre Bourg : consultation relancée pour 2 lots

- Terres agricoles : autorisation accordée à Mathieu Rerolle pour 70,74 ha

- DB Informatique : devis signé pour le renforcement du signal Internet à l'Ecole

- Centre Socio Culturel les Platanes : présentation faite des activités à développer en partenariat avec la Commune (prestation Santé Séniors, Aide à Domicile, ...)

- Courrier Mme de Sousa : lecture faite par le Maire qui lui répondra

- M. Dulat : courrier adressé sur différents points évoqués précédemment en Conseil

- M. Istembouli : rendez-vous pris avec l'huissier pour organiser l'évacuation du mobilier et du matériel (sommation interpellative puis procédure auprès du Tribunal pour autoriser le déménagement et le stockage aux frais de A. Istembouli)

- Agenda accessibilité : dossier en cours de mise au point avec SOCOTEC (cerfas)

- CCAS : présentation faite de la possibilité d'intervention du Centre Socio Culturel les Platanes pour les emplois familiaux d'aide à domicile

- Agence Postale : dossier reçu de la Poste pour fournir les précisions nécessaires en matière de mobilier, matériel, installations,... mais nécessité de vider le local avant installation

- Première demande d'autorisation d'inscription à une Ecole hors Commune : le Maire verra les parents

- Vagabondage chiens Hautjeandiot : le Maire est intervenu.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 30

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2016 / 0022 à 2016 / 0044